



# Offres aux salariés, la VOD en sursis!

La commission de suivi de l'accord sur les conditions d'accès des salariés d'Orange SA aux offres téléphoniques et internet fixes s'est tenue le 13 décembre. Les signataires, FOCOM et CFDT, étaient présents. La direction a présenté le bilan des offres pour les 72743 salariés Orange SA:

- 10347 salariés disposent de la LSF (Ligne de Service à Forfait) en 2021, contre 79909 en 2014 (offre non accessible aux nouveaux salariés).
- 30905 salariés bénéficient d'une remise de 60% sur l'offre Home (gamme ligne fixe voix IP et fibre).
- Remise de 30% sur les offres (mobiles, internet, fixes), les mobiles subventionnés et les accessoires.
- Remise de 15% sur les objets connectés.
- Remise de 20% sur l'ensemble du catalogue pour l'achat chaque année d'un mobile nu et/ou entrée de gamme, haut de gamme, neuf ou recyclé.
- Gratuité des frais d'accès pour les offres internet ADSL ou Fibre.

- Crédit VOD de 120€ utilisé par 54000 salariés.

Le crédit VOD de 120€ arrive au terme de son mandat au 31 décembre 2021. En 2018, cette offre était déjà en sursis puisque la direction avait exprimé la volonté d'y mettre un terme pour des raisons économiques et de conformité avec les règles URSAAF.

Grâce à la pugnacité des négociateurs FOCOM, le crédit VOD avait bénéficié d'une prolongation de 3 ans jusqu'en 2021.

La direction souhaite réunir l'ensemble des organisations syndicales en début d'année 2022 afin de conclure un accord de sortie de cette offre qui se solderait soit par le renouvellement du crédit VOD pour un an, par un avenant technique soit par une Décision Unilatérale de la direction en cas de désaccord.

**FOCOM ne peut accepter que les offres salariés soient moins disantes et nivelées vers le bas et saura faire entendre ses revendications auprès de la direction.**

En attendant, dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2022, les salariés qui souhaitent utiliser la VOD, ne bénéficieront plus que d'une remise de 30%!

**FOCOM demande l'ouverture immédiate de la négociation pour les avantages salariés 2022-2024 afin de sécuriser les 120€ qui, rappelons-le, venaient initialement en compensation du forfait téléphonique supprimé.**



J'adhère à FOCOM en ligne

